

Ruhengeri

14 avril 1938

88/E

31 mars 38

7 s

aff. A. Panju and Sons  
c/ Chanamram.

Monsieur le Notaire,

Suite à votre lettre rappelée en marge,  
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que  
l'Hindou Laxmandass Varma vient de déposer ce jour  
à votre adresse un mandat postal de 995,00 frs en  
paiement des frais de justice et intérêts judiciai-  
res réclamés par votre lettre du 31 mars écoulé.

Le nommé Laxmandass demande à ce que  
la saisie exécution puisse être levée.

Veillez agréer, Monsieur le Notaire,  
l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Huissier TRATSAERT, R

A Monsieur A. CHAUDRON, Candidat Notaire

à

U S U M B U R A .



Recommandée

foi/E  
15.4.38

aff.A.Panju and Sons c/Chanamram

Monsieur l'Huissier de et à

RUHENGARI

Monsieur l'Huissier,

Comme suite à votre lettre n°66/E du 25 mars courant j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le sieur Laxman Dass, dont la mauvaise foi n'est plus à démontrer, a manifestement essayé de vous en erreur. En effet Laxman Dass sait parfaitement bien que le jugement qui lui a été signifié (voir annexe n°1) a condamné Chanamram à la somme principale de.....5.986,71 frs.

*insolite*

Laxman Dass m'a versé, pour non client, la seule et unique somme de.....1.500,00 frs.

Il reste donc dû en principal.....4.486,71 frs. soit la somme qu'il m'a envoyé par L.P. du dernier courrier.

Comme le dit jugement le condamne également à tous les frais de Justice et aux intérêts judiciaires, il est évident qu'il reste à l'heure actuelle, savoir:

1°-Pour frais de Justice:

Suivant Recu n°12 du Greffe.....	619,50 frs.
Suivant Recu n°28 du Greffe.....	120,00 frs.
Suivant Recu n°20 du Greffe.....	90,00 frs.
Suivant Recu n°23 émanant de vous.....	30,00 frs.
soit.....	859,50

Veillez trouver en annexe (n°2 et 3) les Recus susmentionnés n°23 et 20, ainsi que les Recus n°28 et 12 (Annexes n°4 et 5)

2°-Les intérêts judiciaires à 6% l'an sur la somme principale de 4.486,71 francs, à dater du 20 août 1937 (voir jugement) jusqu'au jour du paiement effectif et intégral.....pour mémoire

En conséquence je me permets de vous renvoyer le P.V. de saisie-conservatoire et l'Ordonnance (annexes 6 et 7) en vous priant de procéder à la vente publique à moins que Laxman Dass paie entre vos mains le solde débiteur intégral susrelaté.

Veillez agréer, Monsieur l'Huissier, l'assurance de ma haute considération

P.P.A.Panju and Sons

*889. P*

*47 sur  
4.486,71  
panju & sons*